



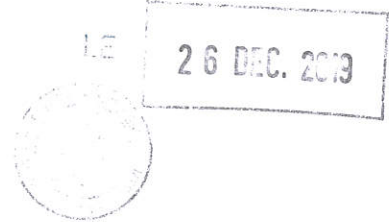
**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2019-64**

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille dix-neuf,  
Le 20 décembre à 18 heures 30,



**Date de convocation : 13/12/2019  
Date d'affichage : 16/12/2019**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers**

Etaient présent(e)s : Sophie MEURDESOLF, Jean DIDIER, Fabienne PRIMA  
Dominique NAVET, Bernard MOUSSAY, Béatrice BOULY, Catherine  
VANDEKERKHOVE, Bernard GRARE, Valérie DRANSART, Guy PETIT.

11/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

Marie-Françoise LECAILLE (pouvoir à Dominique NAVET),  
Michel QUANDALLE (pouvoir à Bernard MOUSSAY),  
David NOEL (pouvoir à Fabienne PRIMA),  
Jean-Pierre FLOUR (pouvoir à Jean DIDIER),  
Michèle CAFFIER (pouvoir à Béatrice BOULY),  
Alain FIX (pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE),  
Michèle AUGÉ (pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT)  
Michel CLABAUT (pouvoir à Guy PETIT).

8/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Béatrice BOULY est nommée secrétaire de séance.

**OBJET :**

**AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION  
DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avenant à la convention entre le commune et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais plus précisément avec le service ADS (Autorisation du Droit des Sols).

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme : les instructions des demandes d'autorisations préalables pour la pose d'enseigne ainsi que celles concernant les dispositifs publicitaires ou de pré-enseignes ne seront plus assurées par les services de l'Etat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le principe d'extension de la mutualisation des ADS et de l'autoriser à signer l'avenant à la convention proposé par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

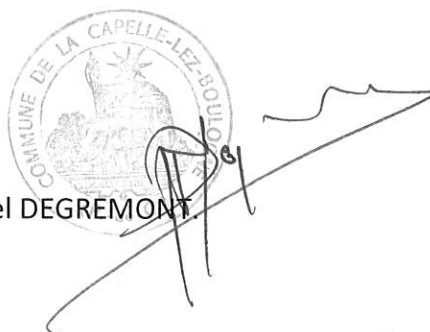
Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mutualisation.

Le Conseil Municipal : les Membres présents.  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-les-Boulogne,  
Le 20 décembre 2019

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT



DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

LE

26 DEC. 2019

